



Le Saint-Siège

PÈLERINAGE APOSTOLIQUE EN POLOGNE

VISITE À L'UNIVERSITÉ THÉOLOGIQUE PONTIFICALE DE CRACOVIE

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II

Cracovie

Vendredi 8 juin 1979

Cher et très Révérend Doyen,

Je vous remercie pour cette invitation qui me permet aujourd'hui de rencontrer l'*Alma Mater* que j'aime tant, dont j'ai été d'abord étudiant et où, par la suite, j'ai passé mon doctorat, puis, après l'habilitation en 1953, où j'ai travaillé, pendant beaucoup d'années, comme chargé de cours, enseignant libre et professeur.

Tout le monde connaît bien le soin que je prenais — quand j'étais encore métropolitain de Cracovie — à faire reconnaître à cet athénée les droits qui lui étaient dus et qu'il a sans aucun doute mérités ; à faire pleinement respecter son caractère académique, en conformité avec les besoins actuels, différents par leur nature et leur sphère d'action de ceux du passé, par exemple de la période durant laquelle la faculté de théologie de Cracovie appartenait encore à l'université Jagellon.

1. En tenant compte de ces besoins, j'ai cherché, durant mon ministère à Cracovie, à :

a) renouveler et augmenter le nombre des chercheurs et à leur assurer les qualifications qui, selon la loi ecclésiastique (en rapport avec la procédure de l'Etat en Pologne), constituent les bases de leur autonomie ;

b) assurer à une large majorité d'étudiants en théologie l'instruction fondamentale de caractère

académique, et les grades académiques canoniques correspondants. Il s'agissait ici, en particulier, des élèves des séminaires ecclésiastiques — futurs prêtres et pasteurs d'âmes — de l'archidiocèse de Cracovie et des diocèses de Czestochowa, de Katowice et de Tarnow, comme aussi des élèves appartenant aux divers ordres et congrégations religieuses, qui étudiaient en particulier à l'Institut des Missionnaires (Lazaristes) à Cracovie. C'est au service de ce but qu'était le système des accords de collaboration scientifique entre la faculté pontificale de théologie et les séminaires ecclésiastiques mentionnés ci-dessus, système approuvé par le Saint-Siège ([Congrégation pour l'éducation catholique](#)). Durant la dernière année de mon travail à Cracovie ont été entrepris les pourparlers préparatoires pour établir un contrat analogue avec le séminaire du diocèse de Kielce.

2. La faculté de théologie, soucieuse de la formation ultérieure des prêtres — et en partie aussi des laïcs — après le cycle des études fondamentales, a élargi le système des études dites annexes aux différentes facultés, par exemple : cours de catéchèse, de liturgie, d'ascétique, de théologie pastorale de la famille et de la pensée contemporaine. Les spécialités dont je viens de parler se font à Cracovie. Des cours analogues sont donnés aussi à Rzeszow pour les prêtres du diocèse de Prze-mysl.

3. Si l'activité dont il est question précédemment entre dans le "*cyclus institutionalis*" (cycle académique fondamental), la faculté de théologie organise aussi en même temps, conformément à son caractère et à son statut, des études comprenant le "*cyclus specializationis*", préparant à la licence et au doctorat. Ces études se déroulent surtout à Cracovie. En outre, les termes du contrat avec l'évêque de Tarnow pour ouvrir en ce lieu un Institut spécialisé de patrologie ont déjà été stipulés. L'Institut d'ecclésiologie et de mariologie fondé d'abord à Czestochowa, d'accord avec l'ordinaire du lieu, possède aussi un caractère spécialisé. Pendant mon ministère, la demande en faveur d'un Institut de pastorale à Katowice a été également introduite.

4. La spécialisation exige l'individualisation des spécialités scientifiques dans le cadre desquelles elle est exercée, avec possibilité de conférer les grades académiques selon la spécialisation. C'est pour cette raison que je m'étais adressé au Pape [Paul VI](#), par l'intermédiaire de la [Congrégation pour l'éducation catholique](#), afin d'obtenir la permission de conférer les grades scientifiques, non seulement dans la branche de la théologie, mais également dans celle de la philosophie.

La spécialisation dans le domaine de l'histoire de l'Eglise est motivée de façon tout à fait particulière à Cracovie qui possède des ressources propres en ce domaine. Le Saint-Siège répondra donc certainement avec bienveillance aux demandes d'approbation de cette spécialisation à l'athénée de Cracovie. Depuis longtemps déjà des démarches ont été faites à ce sujet, à la suite desquelles est né l'Institut d'histoire de l'Eglise, auprès de la faculté pontificale de théologie.

Pouvoir créer cette spécialisation séparée, comme aussi la spécialisation séparée de philosophie,

correspond pleinement à mes projets primitifs. Cela regarde également la spécialisation philosophique sous la forme d'une troisième faculté de l'athénée de Cracovie. Je vous prie de continuer d'agir dans ce sens.

J'exprime ma joie profonde de pouvoir aujourd'hui, dans cet auditorium vénérable, avec mon successeur, en présence des évêques et de tout le conseil de la faculté au grand complet, rendre hommage au noble passé de notre *Alma Mater* de Cracovie. Je désire encore une fois honorer la bienheureuse reine Hedwige, fondatrice de la faculté de théologie de Cracovie. Je désire enfin de tout cœur et avec une profonde conviction, confirmer la décision historique de mon prédécesseur le Pape Boniface IX, exprimée dans la bulle *Eximiae devotionis affectus* du 11 janvier 1397.

Sur cet athénée, si cher à mon cœur, j'invoque la bénédiction de la Sainte Trinité et la continuelle protection de Marie, Siège de la Sagesse, et aussi le fidèle patronage de saint Jean de Kenty, qui y enseigna voici plus de 500 ans.

© Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana